

RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2017

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Claudio MONGELLI, Aloyse SCHILTZ, conseillers.

1) Demande d'ajoute à l'ordre du jour du point « Création d'une commission consultative facultative »

Le conseil communal décide d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Vote : unanime

2) Questions écrites au collège échevinal

Questions écrites posées par les conseillers Michèle HANSEN-HOULLARD, Aloyse SCHILTZ Claude AREND :

a) Decisioun ouni Ofstëmmen am Gemenrerot

Hutt Dir, Har Buergenreeschter, zesumme mat Ärem Schafferot, e Samschde viru 14. Deeg op der AG vum Grupp "Bisons Fûtés", no Berodung mat Ärem Schafferot wou och op der Platz war, e spezielle Subside vun 1.800 € fir d'Erneuerung vun engem groussen Zelt versprach. Als Kaddo fir den 20-järegge Gebuertsdag vum Grupp? Wa jo, op wat vir een Artikel vun eisem Subside Reglement beruff Dir lech do? Ass et bei lech Usus sou Verspriechechen ëffentlech ze maachen an de Gemengerot domat virun e "fait accompli" ze stellen?

Le bourgmestre BEISSEL répond qu'il n'a fait aucune promesse à qui que ce soit. Les Bisons futés avaient présenté leur situation financière et les membres du collège échevinal ont proposé que le club adresse une lettre de demande de subside spécial à la mairie.

b) Waassertuerm zu Helling

1. An engem rezenten Interview mam "Lëtzebuerger Wort" si vun lech déi heiten Aussoen ze liesen: " hätten sich die Pläne der alten Koalition als viel zu teuer herausgestellt". Kënn Dir eis zu deene Plang weider Detailer ginn, well eis sinn déi net bekannt?
2. Am Joer 2010 huet d' Firma Sixense (In-Situ) ënnert der Féierung vum SSMN eng detailléiert Etude iwwert de Waassertuerm erstallt. A geet vu Käschte fir den Tuerm an d'Réi ze setze vun 1.000.000 Euro aus. Kënn Dir déi Etude? Ass et richteg, datt den deemolege Buergermeeschter Wiltzius doriwwer informéiert ginn ass?
3. Déi selwecht Firma Sixsense schwätzt an engem Schreiwes vum August 2017 ".... que le château d'eau a atteint actuellement un état de délabrement tel qu'à court terme les filets de protection ne seront plus suffisants pour sécuriser l'ensemble qui se trouve à proximité directe de la route nationale et des installations du riverain voisin". Ass lech dat Schreiwes bekannt ?

Le bourgmestre BEISSEL répond :

1. *Il ne s'agit pas de plans en papier, mais d'une « vision » de l'ancien collègue échevinal.*
2. *L'étude de 2010 était connue par les conseillers.*
3. *Oui, cet écrit est connu par le collège échevinal. Se pose seulement la question de savoir comment le CSV est arrivé en possession du document ? La lettre en question n'a jamais été présentée au conseil communal. Dans cette histoire, le collège échevinal précédent a dépassé ses compétences en agissant sans mission du conseil communal.*

c) Schoulorganisatioun - Concertatioun mat den Elteren?

Mir bezéien eis dann op e weideren Interview am "Lëtzebuerger Wort" zum Thema Schoul a wëllen Iech déi heite Froe stellen:

1. Wéi ass d'Positioun vun der Majoritéit zum Thema "horaire aménagé" an der Grondschoul zu Fréiseng?
2. Wéi an ënnert wei enger Form wëll Dir d'Elteren offiziell iwwert ee méigleche Changement vum Schoulhoraire informéieren?
3. Wéi leeft d'Consultatioun mat den Elteren?
4. D'Organisateure vun ausserschouleschen Aktivitéiten aus der Gerneng si vun engem méiglechen neie Schoulhoraire betraff. Mir denken do un d'Maison Relais, d'Museksschoul a selbstverstandlech och d'Verainer mat hire Jugendaktivitéiten. Hutt Dir wëlles och hei Gespräicher ze féieren?
5. Wéi wieren déi genau Schoulzaiten?
6. A wien decidéiert schlussendlech iwwert e méiglechen neien Horaire?

Le bourgmestre BEISSEL répond :

En principe, la majorité approuve un horaire aménagé à condition qu'il apporte une véritable amélioration de l'organisation scolaire, de l'école et des activités annexes. Le développement d'un horaire aménagé se fera à travers le comité d'école et l'association des parents d'élèves. Le projet sera ensuite présenté au publique. Quand l'horaire aménagé ainsi développé aura été approuvé par tous les intervenants (enseignants et parents), il sera soumis au vote du conseil communal et mis en place l'année scolaire suivante.

d) Néie Posten

Um Internet-Site vun der Gemeng ass eng Redaktesch-Plaz ausgeschriwwen fir de Biergerzenter. Ass dat d'Emsetzung vun där Deliberatioun wou de Gemengerot de 17. Juli 2017 geholl huet. A wou et drëm geet d'Facturatioun vun der Funktioun vum Receveur ze trennen?

Le bourgmestre BEISSEL répond que tel est bien le cas. L'annonce est écrite comme telle, suite à un recrutement interne.

e) Alen Tipp zu Fréiseng

Um alen Tipp zu Fréiseng, do wou de P&C säin Dépôt huet, gëtt den Ament geschafft an et gesäit aus wéi wann den Tapis elo giff integral gemaacht ginn. Ass d'Gemeng un deenen Aarbechte bedeelegt? Wa jo, wat fir een Artikel vum Gemengebudget ass dofir geholl ginn?

Le bourgmestre BEISSEL répond que le terrain appartient entièrement au P&Ch. Après la fin de la remise en état, la commune de Frisange pourra utiliser quelques m² comme emplacement de stockage.

f) Besëtz vun der Gemeng

Mir wëllen héiflech froen, bis Ënn des Joers eng komplett Lëscht vum gesamte Besëtz vun der Gemeng ze kréien, an zwar souwuel wat d'Immobilië wéi och de Fuerpark vun der Gemeng betrëfft. Wëschenswäert wier et eis och wann do d'Informatik vun der Gemeng kënnt mat abezu ginn.

Le bourgmestre BEISSEL répond que cette liste sera fournie, mais ne garantir pas une livraison avant 2018. Tout dépend du travail déjà fait par le collègue échevinal précédent.

3) Nouveau tableau de préséance des membres du conseil communal de la Commune de Frisange.

Le conseil communal dresse le nouveau tableau de préséance comme suit :

1. BEISSEL Roger, bourgmestre, date d'entrée: octobre 1999
2. MOUSEL Marcel, échevin, date d'entrée: octobre 2005
3. HEUERTZ Carlo, conseiller, date d'entrée: octobre 2005
4. SCHILTZ Aloyse, conseiller, date d'entrée: octobre 2011
5. AREND Claude, conseiller, date d'entrée: octobre 2011
6. MONGELLI Claudio, conseiller, date d'entrée: février 2016
7. HOFFMANN-CARBONI ENZA, conseiller, date d'entrée: octobre 2017
8. HANSEN-HOULLARD Michèle, conseiller, date d'entrée: octobre 2017
9. GAFFINET YVES, conseiller, date d'entrée: octobre 2017
10. RAUS Carlo, échevin, date d'entrée: octobre 2017
11. BINGEN Guy, conseiller, date d'entrée: octobre 2017

Vote : unanime

4) Présentation du programme de coalition pour 2018-2023

Är Equipe & DP présentent le programme de coalition. Il est disponible sur le site internet communal sous la rubrique « collègue échevinal ».

5) Règlement d'ordre intérieur de la Commune de Frisange.

Le conseil communal décide d'arrêter la version modifiée du règlement d'ordre intérieur de la commune de Frisange, comme présenté.

Vote : unanime

6) Détermination des commissions consultatives facultatives pour la nouvelle période des mandats communaux et fixation des modalités pour les nominations

Le conseil communal décide d'instituer les commissions consultatives suivantes :

- COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES FORÊTS
- COMMISSION DES CHEMINS RURAUX & COURS D'EAU

- COMMISSION DES BÂTISSSES
- COMMISSION DE LA CIRCULATION
- COMMISSION CULTURELLE
- COMMISSION SPORTIVE
- COMMISSION DE SURVEILLANCE POUR L'ENSEIGNEMENT MUSICAL
- COMMISSION DU BUDGET ET DES FINANCES
- COMMISSION POUR JEUNES
- COMMISSION POUR LE 3E AGE
- COMMISSION POUR L'EGALITE DES CHANCES & AFFAIRES SOCIALES

Et de retenir pour la répartition des sièges les modalités retenues sur le tableau présenté.

Vote : unanime

7) Commission scolaire : Fixation du nombre des membres et fixation des jetons de présence

Le conseil communal décide de fixer le nombre de membres de la commission scolaire comme suit :

- 1 président
- 4 membres à nommer par le conseil communal
- 2 représentants du personnel de l'école
- 2 représentants des parents d'élèves

Et de fixer les jetons de présence des membres de la commission scolaire comme suit:

- Membres/Experts 9,92 € N.I. 100 / séance
- Secrétaire 14,87 € N.I. 100/ séance

Vote : unanime

8) Commission d'intégration : Fixation du nombre des membres et fixation des jetons de présence

Le conseil communal décide de fixer le nombre de membres de la commission pour l'intégration comme suit;

- 6 membres effectifs et 6 membres suppléants à nommer par le conseil communal. Les membres sont choisis de façon à ce qu'il y ait au moins deux membres du conseil communal dont un est membre du collège des bourgmestre et échevins. La Commission choisit en son sein un président et un vice-président.

Et de fixer les jetons de présence des membres de la commission pour l'intégration comme suit:

- Membres/Experts 9,92 € N.I. 100 / séance
- Secrétaire 14,87 € N.I. 100/ séance

Vote : unanime

9) Equipe climat: Fixation du nombre des membres et fixation des jetons de présence

Le conseil communal décide de fixer le nombre de membres de l'équipe climat comme suit:

- de quatre conseillers communaux – dont un de chaque groupement/parti politique représenté au conseil communal ;
 - de deux représentants des entreprises locales ;
 - de quatre habitants de la commune de Frisange ayant des qualifications en matière touchée par le « Pacte Climat »
 - du conseiller climat ;
 - d'un fonctionnaire communal qui remplit la fonction de secrétaire de l'équipe climat
- Et de fixer les jetons de présence des membres de l'équipe climat comme suit:
- Membres/Experts 9,92 € N.I. 100 / séance
 - Secrétaire 14,87 € N.I. 100/ séance

Vote : unanime

10)Nomination de délégués auprès des syndicats intercommunaux et autres organismes.

a) Syndicat « Minett-Kompost »

Le conseil communal décide de proposer le conseiller communal, Monsieur HEUERTZ Carlo, domicilié à Frisange, comme délégué de la Commune de Frisange auprès du syndicat « Minett-Kompost » avec siège à Mondercange.

Vote au scrutin secret : 9 voix pour et 2 abstentions

b) Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud

Le conseil communal décide de proposer l'échevin communal, Marcel MOUSEL, domicilié à Frisange, comme délégué de la Commune de Frisange auprès du Syndicat des Eaux du Sud avec siège à Koerich.

Vote au scrutin secret : 9 voix pour et 2 abstentions

c) Syndicat S.I.C.E.C.

Le conseil communal décide de proposer Madame Enza Hoffmann-Carboni, conseiller communal, domiciliée à Aspelt, comme déléguée de la Commune de Frisange auprès du Syndicat S.I.C.E.C. avec siège à Luxembourg.

Vote au scrutin secret : 9 voix pour et 2 abstentions

d) Syndicat S.I.D.O.R.

Le conseil communal décide de proposer Monsieur Mongelli Claudio, conseiller communal, domicilié à Aspelt comme délégué de la Commune de Frisange auprès du Syndicat S.I.D.O.R. avec siège à Leudelage.

Vote au scrutin secret : 9 voix pour et 2 abstentions

e) Syndicat SIFRIDAWÉ

Le conseil communal décide de proposer M. BEISSEL Roger, bourgmestre, M. RAUS Carlo, échevin et M. MOUSEL Marcel, échevin, comme délégués de la Commune de Frisange auprès du Syndicat SIFRIDAWÉ avec siège à Frisange.

Votes au scrutin secret : 9 voix pour et 2 abstentions

f) Syndicat S.I.G.I.

Le conseil communal décide de proposer Monsieur Roger BEISSEL, bourgmestre, comme délégué de la Commune de Frisange auprès du Syndicat S.I.G.I avec siège à Contern.

Vote au scrutin secret : 9 voix pour et 2 abstentions

g) Syndicat SPIC

Le conseil communal décide de proposer M. BEISSEL Roger, bourgmestre, M. RAUS Carlo, échevin et M. MOUSEL Marcel, échevin, comme délégués de la Commune de Frisange auprès du Syndicat SPIC avec siège à Frisange.

Votes au scrutin secret : 9 voix pour et 2 abstentions

h) Délégué à la sécurité et à la sécurité dans la fonction publique

Le conseil communal décide de proposer Monsieur Roger BEISSEL comme délégué de la Commune de Frisange à la sécurité dans la fonction publique

Vote au scrutin secret : 9 voix pour et 2 abstentions

i) Délégué aux questions de transport public

Le conseil communal décide de proposer Monsieur RAUS Carlo, échevin communal, domicilié à Aspelt, comme délégué de la Commune de Frisange aux questions de transport public.

Vote au scrutin secret : 9 voix pour et 2 abstentions

j) Déléguée à l'égalité des chances entre hommes et femmes

Le conseil communal décide de proposer Mme HOFFMANN-CARBONI Enza, conseiller communal, domiciliée à Aspelt, comme déléguée à l'égalité des chances entre hommes et femmes.

Vote au scrutin secret : 9 voix pour et 2 abstentions

k) Délégué au comité de prévention intercommunal pour les communes Frisange, Roeser et Weiler-la-Tour

Le conseil communal décide de proposer Monsieur Roger BEISSEL comme délégué au comité de prévention intercommunal pour les communes Frisange, Roeser et Weiler-la-tour.

Vote au scrutin secret : 9 voix pour et 2 abstentions

l) KLIMABÜNDNIS LËTZEBOURG

Le conseil communal décide de nommer Monsieur HEUERTZ Carlo, délégué de la Commune de Frisange dans la réunion plénière du « Klimabündnis Lëtzebuerg ».

Vote au scrutin secret : 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

m) KLIMABÜNDNIS LËTZEBOURG

Le conseil communal décide de nommer Monsieur RAUS Carlo, délégué suppléant de la Commune de Frisange dans la réunion plénière du « Klimabündnis Lëtzebuerg ».

Vote au scrutin secret : 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

n) Délégué au conseil national des représentants communaux pour la sécurité routière

Le conseil communal décide de proposer Monsieur RAUS Carlo, échevin communal, domicilié à Aspelt, comme délégué de la Commune de Frisange auprès du conseil national des représentants communaux pour la sécurité routière.

Vote au scrutin secret : 6 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

11) Institution d'un congé politique pour les délégués dans les syndicats de communes

Le conseil communal décide d'attribuer le supplément de 9 heures de congé politique de la façon suivante :

- 3 heures de congé politique supplémentaire à la dame HOFFMANN-CARBONI Enza, conseiller, déléguée dans le syndicat communal SICEC;
- 3 heures de congé politique supplémentaire au sieur HEUERTZ Carlo, conseiller, délégué dans le syndicat communal MINETT-KOMPOST ;
- 3 heures de congé politique supplémentaire au sieur MONGELLI Claudio, conseiller, délégué dans le syndicat communal SIDOR;

Vote :

Oui : AREND, BEISSEL, HEUERTZ, HANSEN-HOULLARD, HOFFMANN-CARBONI, MONGELLI, MOUSEL, RAUS, SCHILTZ

Abstention: BINGEN, GAFFINET

12)Gestion de la forêt communale de Frisange. Plan de gestion pour l'exercice 2018.

Le conseil communal décide d'approuver le plan de gestion pour l'exercice 2018, en résumé :

Total des dépenses :	47 750,00 €
Total des recettes :	18 650,00 €

Vote : unanime

13)Augmentation crédits ordinaires

Le conseil communal décide d'augmenter les crédits ordinaires suivants :

- Acquisition mobilier : augmentation de 8.000,-€, de 10.000,-€ à 18.000,-€
- Cadeau au personnel et conseil : augmentation de 8.860,-€, de 2.000,-€ à 10.860,-€

Vote : unanime

14)Approbation Devis « Aménagement des alentours dans le cadre du plan d'aménagement particulier (PAP) « um Kläppchen » à Aspelt

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif concernant l'aménagement des alentours dans le cadre du plan d'aménagement particulier (PAP) « um Kläppchen » à Aspelt, comme présenté et portant sur le montant de 40 000,- €.

Vote : 10 votes pour. Le conseiller GAFFINET s'abstient pour des raisons personnelles.

15)ENSEIGNEMENT MUSICAL : Organisation définitive pour l'année scolaire 2017/2018

Le conseil communal décide d'approuver l'organisation scolaire définitive 2017/2018 comme présentée.

Vote : unanime

16)Subside pour frais uniformes

Le conseil communal décide d'accorder le subside pour frais d'uniformes de 332.50,- € au Corps des Sapeurs-Pompiers d'ASPELT.

Vote : unanime

17)Modification du règlement de circulation

Le conseil communal décide d'approuver les modifications présentées et servant à réserver aux abords des bornes de recharge des places de stationnement aux véhicules électriques.

Vote : unanime

18)Règlement temporaire de circulation

Le conseil communal décide d'approuver le règlement temporaire de circulation pour les rues « Krokelschaffstrooss », Péiter vun Uespelt-Strooss », « Groussgaass » et « Schoulstrooss » à Aspelt en vue de la mise en souterrain d'une ligne de haute tension.

Vote : unanime

19)Point ajouté à l'ordre du jour : Création d'une commission consultative facultative

Le conseil communal décide de ne pas instituer de Commission du Patrimoine Historique Communal.

Vote :

Non : BEISSEL, HEUERTZ, HOFFMANN-CARBONI, MOUSEL, MONGELLI, RAUS

Oui : AREND, BINGEN, GAFFINET, HANSEN-HOULLARD, SCHILTZ

20)Session à huis clos : Affaires de personnel. Promotion d'un rédacteur communal

Le conseil communal décide d'accorder une promotion pour un rédacteur communal, avec effet au 01 décembre 2017.

Vote : unanime

21)Questions orales au collège échevinal

a) Question orale posée par le conseiller HANSEN-HOULLARD

Plutôt une information : une maison est infesté de rats. Merci d'intervenir.

Le bourgmestre BEISSEL transmettre l'adresse au service technique pour organiser une intervention.

i) Question orale posée par le conseiller SCHILTZ

Etant donné que « Valorlux » propose des sacs verts pour des déchets en plastique non-acceptées dans le sac bleu, est-ce qu'il ne serait pas opportun de rejoindre ce mouvement ?

Le bourgmestre BEISSEL répond vouloir se renseigner auprès de « Valorlux »

Prochaine réunion du conseil communal : 27.12.2017